

L'ADAPT récompense les héros du quotidien

★ Contact presse

Fabienne Duboscq – 01 48 10 34 94 – 06 18 36 15 19 fabienne.duboscq@ladapt.net
L'ADAPT – Tour Essor – 14 rue Scandicci – 93508 Pantin cedex – www.ladapt.net

Sommaire

- ✦ Communiqué de presse - Page 3
- ✦ Trois questions à Emmanuel Constans, Président de L'ADAPT – Page 4
- ✦ Lauréats 2005 – Page 5
- ✦ Règlement du concours – Page 8
- ✦ Fiche de candidature 2006 – Page 11
- ✦ Présentation de L'ADAPT – Page 14
- ✦ Chiffres sur le handicap – Page 16

Communiqué de presse de L'ADAPT

L'ADAPT lance le 3^{ème} concours des trophées « Handicap et Citoyenneté »

Pour la troisième année consécutive L'ADAPT organise le concours des trophées « Handicap et Citoyenneté ». Ces trophées ont pour objectif de récompenser les héros du quotidien qui par leurs actions favorisent l'intégration des personnes handicapées dans notre société.

Mettre en lumière des femmes et des hommes

L'ADAPT décerne chaque année 7 trophées à des personnes, qui ont mis en œuvre une ou plusieurs actions, dans le cadre de leur vie professionnelle, de part leurs engagements associatifs ou à titre privé.

Le Président de L'ADAPT, Emmanuel Constans, souligne que « *L'ambition de L'ADAPT est d'interpeller l'opinion publique, en mettant en lumière des femmes et des hommes qui font réellement progresser la citoyenneté des personnes handicapées. Il faut croire en la valeur de l'exemple pour faire tomber les nombreux préjugés* ».

Six trophées et un prix spécial du jury

Le jury composé de 18 personnes issues du monde associatif, de l'entreprise, des collectivités locales et des médias se réunira le **4 avril 2006** pour désigner 3 nommés et 1 lauréat par catégorie. Le prix spécial du jury récompensera la personne qui aura présenté l'initiative la plus remarquable en matière d'intégration des personnes handicapées dans la vie ordinaire. Les trophées seront remis **le 27 avril à la Mairie de Caen**.

Les 6 catégories sont : Éducation/enfants, Emploi/formation professionnelle, Sport/loisirs, Culture, Média et Vie quotidienne.

Informations pratiques

Le règlement du concours et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site www.ladapt.net ou peuvent être demandés au 01 48 10 12 25. Les dossiers doivent être adressés **entre le 16 janvier et le 17 mars 2006** (cachet de la poste faisant foi) à : L'ADAPT - Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex.

Contact presse

Fabienne Duboscq - 01 48 10 34 94 - 06 18 36 15 19 fabienne.duboscq@ladapt.net

Trois questions à Emmanuel Constans

Président de L'ADAPT

Comment est née l'idée des trophées « Handicap et Citoyenneté » ?

Le 4 avril 2003, L'ADAPT organisait les 1^{er} Etats généraux de la citoyenneté des personnes handicapées. Au total, 1200 personnes se sont réunies à l'Hôtel de ville de Paris pour participer à quatre ateliers citoyens. En une journée, 26 initiatives ont été débattues et 10 d'entre elles ont été désignées comme prioritaires. Il s'agissait d'un référendum portant non seulement sur les choix mais aussi les priorités des personnes handicapées venues de toute la France. Un comité de poursuite des Etats généraux a très vite vu le jour, pour assurer le suivi de ces initiatives et pour en initier de nouvelles. C'est ainsi qu'on a été créés les trophées « Handicap et Citoyenneté », dont la première cérémonie a été organisée un an après les Etats généraux. Ces trophées récompensent les initiatives collectives ou individuelles de personnes ayant permis de faire tomber les barrières empêchant des personnes handicapées d'accéder à une vie identique à celles de leurs concitoyens. L'ADAPT a voulu faire des trophées « Handicap et Citoyenneté » un temps fort de reconnaissance de ces citoyens qui permettent à notre société d'être chaque jour plus accueillante pour les personnes handicapées. C'est pourquoi nous renouvelons ce concours pour l'année 2006.

A qui est ouvert ce concours et comment y participer ?

Ce concours est ouvert aux personnes qui agissent à leur manière pour changer le regard porté sur les personnes handicapées et font changer les habitudes de leurs concitoyens pour mieux intégrer les personnes handicapées. Elles agissent dans le cadre de leur profession, de leurs activités associatives ou à titre privé. Les projets doivent être déposés au nom d'une personne physique, car ce sont les femmes et les hommes que nous récompensons, bien plus que les structures dans lesquelles elles évoluent. Les dossiers peuvent être déposés par les candidats mais aussi par toute personne qui souhaite rendre hommage au travail réalisé par un bénévole, un salarié ou quelqu'un de son entourage. Il est important de noter que les actions doivent avoir été réalisées depuis moins de 2 ans et que les dossiers pour les projets en devenir sont déclarés irrecevables.

Comment sont décernés les trophées « Handicap et Citoyenneté » ?

Nous enregistrons chaque année environ 150 dossiers de candidatures recevables. Le comité de lecture de L'ADAPT administre les dossiers et réalise une pré sélection de 10 dossiers par catégories. Ces dossiers sont adressés aux membres du jury une semaine avant les délibérations. Le jury est composé de 18 personnes impliquées dans le monde du handicap et sa composition sera connue mi-mars. Notre jury se réunira cette année le 4 avril pour désigner 3 nommés et 1 lauréat par catégories. Comme chaque année, un prix spécial du jury récompensera l'initiative la plus marquante. Lors de la cérémonie qui se déroulera le 27 avril à la Mairie de Caen, nous dévoilerons le nom des lauréats et nous leur remettons un trophée qui représente un pavé, véritable symbole de l'inaccessibilité !

Les lauréats 2005

Ces prix ont été décernés après délibération du jury qui s'est rassemblé le 11 avril 2005 pour étudier les 60 dossiers présélectionnés par le comité de lecture.

Prix spécial du jury

Trophée remis par Didier Béoutis (Conseiller de Madame Marie-Anne Montchamp, ancienne Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées)

★ Patrick Massiah (Acteur)

C'est en lisant Monsieur Butterfly d'Howard Butten, que Patrick Massiah a été propulsé dans le monde du handicap. Depuis 5 ans, seul sur une scène au milieu d'un tas de chaussettes, il est à la fois Tina, Harold, Mickey, Ralph, et le clown génial qui a choisi de devenir le père de ces enfants, tous atteints d'un handicap. Véritable support pédagogique pour les IME, cette pièce a été vue par plus de 5000 jeunes. Jouée 250 fois dans des théâtres ou lors de soirées privées, Monsieur Butterfly a enchanté plus de 15000 personnes, qui désormais posent un regard différent sur le handicap. Pas besoin de publicité, ni de promotion, c'est le public et le fameux bouche à oreille qui a fait le succès du spectacle.

Culture

Trophée remis par Pascal Parsat (acteur et metteur en scène, lauréat des trophées handicap et citoyenneté 2004) et Jocelyn Méli (Directeur du centre de L'ADAPT/Auxerre)

★ José Martinez (Caves de Bailly)

Voilà 5 ans, à l'occasion de travaux de rénovation, les responsables des caves de Bailly, porte drapeau des créchants de Bourgogne, se sont posés la question de l'accessibilité de cette véritable galerie d'art souterraine. Les travaux pilotés par José Martinez, se sont étalés sur plusieurs années et depuis lors, la circulation est aisée pour les personnes à mobilité réduite. Mais l'équipe ne s'est pas contentée de cela. En 2003, une des responsables a participé à un dîner dans le noir et s'est rendue compte des difficultés rencontrées par les non-voyants. Ainsi, depuis 2003, des étiquettes en braille existent pour tous les vins. Aujourd'hui, les caves de Bailly sont fières d'arborez un label « tourisme et handicap » pour les handicaps moteurs, visuels et mentaux et travaillent d'arrache-pied pour améliorer l'accueil des personnes sourdes et malentendantes.

III Emploi/formation professionnelle

Trophée remis par Patrick Pedersen (Directeur des opérations de Monster) et Monique Cosson (Directrice adjointe du projet national handicap du groupe La Poste)

★ Claude Delpino (Auchan Dardilly)

Claude Delpino a voulu élargir le champ du possible en démontrant qu'il était parfaitement envisageable de faire travailler des personnes sourdes au contact direct d'entendants. Il a su persuader l'ensemble de son équipe de tenter l'expérience, en embauchant trois jeunes femmes sourdes au poste d'hôtesse de caisse, poste réputé inadapté pour ce handicap. Moyennant quelques adaptations de poste, et un accompagnement spécifique les premiers jours, l'intégration s'est révélée être un véritable succès. Ces trois jeunes femmes ont créé un mode de communication avec la clientèle, installant ainsi un contact de proximité très apprécié. De nombreuses félicitations sont adressées régulièrement au directeur, qui souhaite transférer cette bonne pratique dans le plus grand nombre de magasins.

III Vie quotidienne

Trophée remis par Lucie Caubel (ANDCP) et Philippe Van Den Herrweghe (Administrateur de L'ADAPT)

★ Lahanissah Madi (Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq) et Benoît Dacquin, salarié du CCAS

Acheter une boîte de conserve ou un pantalon peut être un véritable parcours du combattant pour les personnes handicapées. C'est en participant à un groupe de réflexion sur l'intégration des personnes handicapées que les commerçants de Villeneuve D'Ascq en ont pris conscience. C'est ainsi que sous l'impulsion de Lahanissa Madi et Benoît Dacquin, est née la charte des commerçants « handi-accueillants ». Les commerçants qui acceptent de la signer s'engagent notamment à rendre accessible leur boutique, à améliorer la lisibilité de leur étiquetage, à accompagner les personnes déficientes intellectuelles dans leurs achats... En échange, ils peuvent apposer dans leur vitrine un macaron « Commerçant « handi-accueillant » et reçoivent un petit guide pour apprendre les dix mots indispensables à connaître en langue des signes pour accueillir une personne mal entendante.

Médias

Trophée remis par Jean Marc Maillet Contoz (Magazine Handirect) et Gilles Barbier (Handica.com)

★ **Didier Biolluz** (Association Trisalide)

Participant bénévole à la vie de l'association Trisalide depuis 1993, Didier Biolluz a vite compris qu'il fallait créer un support didactique pour expliquer la trisomie 21 aux nouveaux parents, mais également aux professionnels susceptibles d'accueillir des enfants ou adultes trisomiques 21. De la naissance, à l'accès à l'emploi, le programme était ambitieux, mais le résultat est étonnamment efficace. Deux films pour comprendre la trisomie 21 ont été réalisés et diffusés à des futurs enseignants dans les IUFM, à des élèves infirmières, mais aussi à toute personne qui en fait la demande. Véritable apologie de l'intégration de l'enfant trisomique en école ordinaire, ces films ont donné la force à de nombreux parents de se battre pour que leur enfant ne soit pas dirigé dans un centre spécialisé.

Éducation/enfants

Trophée remis par Sylvie Guillaume (Adjointe au Maire de Lyon) et Ghyslaine Wanwanscappel (Directrice des ressources humaines de L'ADAPT)

★ **Nicolas Églin** (Association Une souris verte)

Trouver une crèche qui accepte de recevoir un enfant différent relève de l'exploit. Pourtant, il existe de nombreux acteurs disposant de solutions, qui mises en commun, permettraient de proposer des réponses aux parents désœuvrés. C'est en partant de ce constat que Nicolas Églin, a décidé de créer le réseau « différence et petite enfance » dans la ville de Lyon. Ainsi, à peine 6 mois après son lancement, le réseau regroupe 27 structures municipales et associatives. De nombreux ateliers ont été organisés, des guides thématiques édités et une base documentaire conséquente a pu voir le jour. Portée par l'association Souris Verte, cette initiative pourrait se développer prochainement dans d'autres villes.

Sports/loisirs

Trophée remis par Jo Le Guen (Navigateur) et Hélène Giuliano (Association Bout de Vie, prix spécial du jury en 2004)

★ **Thierry Matteoni** (Pôle handinautic de Hyères)

Accéder à la baignade pour une personne handicapée n'est pas chose aisée. Thierry Matteoni ne noie pas le poisson, quand on lui demande si son centre de vacances est accessible. Il a plutôt choisi d'agir en créant un pôle Handinautic sur la plage de Hyères en fédérant des prestataires d'activités comme la voile, le kayak ou le jet ski. Plus de 1000 personnes ont fréquenté le pôle l'été dernier. Au programme : des baignades en trialo et hippocampes, des balades en jet ski et kayak et des initiations au dériveur.... Autant d'activités pour que les personnes handicapées soient des vacanciers comme les autres.

Règlement du concours 2006

Les catégories de trophées

Chaque trophée sera décerné à un lauréat choisi parmi 3 nominés par catégorie.

★ Trophée "Éducation/enfants"

De nombreux enfants sont encore aux portes de l'école de leur quartier et ne peuvent pas être scolarisés en dehors des établissements spécialisés. Un trophée sera remis par exemple à des personnes (parents, chef d'établissement, professeur, inspecteur académique, auxiliaire de vie ...) qui auront mis en œuvre une action qui favorise l'intégration des enfants handicapés dans les écoles ordinaires.

★ Trophée "Emploi/formation professionnelle"

Le taux d'emploi des personnes handicapées dans les entreprises stagne à 4,1 % depuis 10 ans. Et pourtant de nombreuses actions ont été menées, et il faut les encourager. Le trophée récompensera par exemple les personnes (responsable de recrutement, chef d'entreprise, directeur d'un centre de formation ...) qui auront mis en place des dispositifs, initiatives, outils qui favorisent l'emploi et la formation professionnelle des personnes handicapées dans le milieu ordinaire.

★ Trophée "Sport et loisirs"

Les personnes handicapées qui veulent pratiquer un sport n'ont guère le choix, elles doivent s'adresser à des clubs handisport. Une étude menée par l'institut Serac pour L'ADAPT en 2002, montre que les personnes handicapées souhaitent davantage pratiquer un sport avec et comme les personnes valides. Le trophée récompensera des personnes (moniteur de sports, élu, citoyen, animateur d'un club de quartier...) qui favorisent l'intégration des personnes handicapées par le sport et les loisirs.

★ Trophée "Culture"

L'accès à la culture pour tous est un vaste chantier. Combien d'ouvrages en braille sont-ils disponibles dans les bibliothèques municipales ? Combien de cinémas et théâtres ont-ils prévus non seulement un accès aux personnes en fauteuils, mais également aux sourds et malentendants ? ... Le trophée sera remis par exemple à des personnes (directeurs de théâtres, conservateur de musée ou bibliothécaires...) qui contribuent à faire progresser la citoyenneté des personnes handicapées en leur donnant accès à la culture.

★ Trophée "Média"

Les médias peuvent beaucoup pour faire changer le regard porté sur les personnes handicapées. Par l'image et l'écrit, on peut faire passer l'idée qu'il faut intégrer les personnes handicapées dans notre société, qu'il faut arrêter de les confiner dans un monde à part. Des producteurs, réalisateurs, créatifs d'agence de communication, étudiants, journalistes ... pourront recevoir ce trophée.

★ Trophée "Vie quotidienne"

Les personnes handicapées rencontrent des obstacles dans leur vie quotidienne, à chaque coin de rue : lorsqu'elles souhaitent retirer de l'argent à un distributeur, qu'elles font une démarche administrative ou tout simplement lorsqu'elles font leurs courses. De nombreuses actions sont menées par des commerçants, des élus, des chefs d'entreprises, des citoyens ... Les porteurs d'initiatives qui tendent à une meilleure intégration des personnes handicapées dans la vie de tous les jours pourront recevoir ce trophée.

★ Prix spécial du jury

Ce prix récompensera la personne qui aura présenté l'initiative la plus remarquable en matière d'intégration des personnes handicapées dans la vie ordinaire.

■ ■ ■ La délibération

Le jury est composé de 18 personnes issues du monde associatif, de l'entreprise, des collectivités locales et des médias. Un comité de lecture administre les dossiers et réalise une présélection de 10 dossiers par catégories. Les dossiers sont adressés au jury une semaine avant les délibérations.

Les délibérations se déroulent le **4 avril 2006**. Les membres du jury sont scindés en 3 groupes. Les dossiers sont scindés en trois. Un président de séance est désigné dans chaque groupe. Celui-ci lit la présentation de chaque projet. Les jurés doivent noter chaque projet par une note de 1 à 5. La totalité des pièces fournies par les candidats sont à disposition des membres du jury pendant toute la durée des délibérations.

Les trois groupes se rassemblent ensuite. Les présidents de séance donnent les noms des trois nominés par catégorie, en donnant une lecture du dossier. Tous les membres du jury font un vote à bulletin secret pour désigner un lauréat dans chaque catégorie. Les délibérations se terminent par un vote à bulletin secret afin de désigner le lauréat du prix spécial du jury.

■ ■ ■ Les candidats

Les dossiers peuvent être déposés par toute personne qui œuvre concrètement pour la citoyenneté pleine et entière des personnes handicapées. Il s'agit de valoriser des initiatives personnelles qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre professionnel, associatif ou à titre privé. Les dossiers doivent être déposés par des personnes physiques ou morales, mais l'attribution du prix doit concerner nécessairement une personne physique pour son action dans un collectif. Des dossiers peuvent être proposés par des tiers.

■ ■ ■ Le calendrier

Les dossiers de candidature doivent être déposés à L'ADAPT entre le **16 janvier 2006** et le **17 mars 2006**. Le jury se réunira le 4 avril 2006. La remise des trophées aura lieu le **27 avril 2006** à l'Hôtel de ville de Caen.

La présentation des dossiers

Les candidats devront adresser la fiche de candidature ci-jointe dactylographiée. Peuvent être joints, tout document, film, enregistrement... qui illustre l'initiative.

Le règlement

Article 1 : institués par L'ADAPT, les trophées "Handicap et Citoyenneté" sont destinés à encourager toutes les actions et initiatives qui favorisent l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Article 2 : les actions ou initiatives qui seront soumises au jury devront être exécutées depuis moins de deux ans. Aucun projet d'action ne sera étudié.

Article 3 : le concours est ouvert à tous les publics. Le personnel de L'ADAPT, les administrateurs, les adhérents sont autorisés à déposer un dossier de candidature.

Article 4 : les lauréats se verront remettre un trophée. Aucune bourse ne sera délivrée.

Article 5 : le lauréat du prix spécial du jury est membre du jury l'année suivante.

Article 6 : un candidat peut s'inscrire dans plusieurs catégories.

Article 7 : si dans une catégorie de trophée, le nombre de dossiers était insuffisant, le jury peut décider de supprimer la catégorie.

Article 8 : la participation au concours est gratuite.

Article 9 : le secrétariat général des Trophées « Handicap et Citoyenneté » est assuré par L'ADAPT. Les candidatures sont à adresser avant le 17 mars 2006 (le cachet de la Poste faisant foi) à :

L'ADAPT – Tour essor – 14, rue Scandicci – 93508 Pantin cedex

Article 10 : le palmarès des trophées sera aussi largement que possible diffusé. Les lauréats pourront utiliser leurs trophées à toutes fins qu'ils jugeront utiles, à condition de mentionner L'ADAPT.

Article 11 : la participation au concours des trophées "Handicap et Citoyenneté" implique l'acceptation du présent règlement. Tout cas non prévu par celui-ci sera examiné par le secrétariat général.

Dossier de candidature 2006

Date limite de dépôt des dossiers : 17 mars 2006

Catégories de trophées

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Éducation/enfants | <input type="checkbox"/> Emploi/formation professionnelle |
| <input type="checkbox"/> Sport et loisirs | <input type="checkbox"/> Culture |
| <input type="checkbox"/> Média | <input type="checkbox"/> Vie quotidienne |

Identité du candidat

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Ville : Code Postal :

Téléphone : Email :

Si vous déposez un dossier pour proposer un candidat, merci de nous indiquer votre identité, nous vous tiendrons au courant des suites données à cette candidature

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Ville : Code Postal :

Téléphone : Email :

Résumé de 10 lignes de l'action citoyenne

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Description de votre action (objectifs fixés et atteints, dates, moyens, surface géographique, détail de la mise en oeuvre...)

| |
|--|
| Comment vous est venue l'idée ? |
| |
| Quelles suites envisagez-vous ? |
| |
| Liste des éléments envoyés |
| |
| Informations diverses |
| |

Les dossiers de candidature doivent être dactylographiés et envoyés à L'ADAPT **avant le 17 mars** à :

L'ADAPT
Concours « handicap et citoyenneté »
Tour Essor
14, rue Scandicci
93508 Pantin cedex

Ou par mail à marine.boceno@ladapt.net - Renseignements au 01 48 10 12 25

Présentation de L'ADAPT

Président de L'ADAPT : Emmanuel Constans

L'ADAPT, créée en 1929, est une association de 50 établissements et 14 comités locaux. Des professionnels compétents et des bénévoles solidaires se mobilisent au quotidien pour aider les personnes handicapées à vivre avec et comme les autres.

Parce qu'un enfant handicapé doit être scolarisé dans l'école de son quartier

Les professionnels de nos 8 établissements pour enfants oeuvrent quotidiennement pour accompagner, soigner et scolariser. Un seul objectif pour L'ADAPT : fermer un jour toutes nos classes intégrées et rééduquer les enfants dans l'école de leur quartier.

Plusieurs établissements proposent des soins à domicile, ce qui permet aux enfants de suivre **une scolarité classique**. À L'ADAPT Paris par exemple, 100% des enfants suivis sont scolarisés dans une école primaire ou au collège ordinaire et peuvent apprendre, étudier avec et comme les autres.

Parce que dès l'hôpital, un accidenté doit préparer son avenir

Envisager dès la prise en charge hospitalière la suite de sa vie professionnelle, sociale et familiale est une donnée très importante dans la future réussite de ce projet. L'expérience le montre. L'ADAPT s'est engagée dans cette voie par la **démarche précoce d'insertion**. Les centres de médecine physique et de réadaptation (CMPR) entreprennent ce travail, parfois de longue haleine, afin que ceux qui ont été fauchés par l'accident et la maladie rebondissent et mettent tout en œuvre pour faire de leur avenir une réussite, et ce dès l'hôpital.

Parce qu'une personne handicapée doit pouvoir se former où elle veut

L'ADAPT dispose de 15 centres de formation. Toujours à l'écoute des stagiaires, nos équipes pédagogiques proposent régulièrement de nouvelles formations. Mais, les personnes handicapées ne doivent pas se contenter des formations dispensées dans les centres spécialisés. C'est pourquoi, L'ADAPT a signé en 2003 un accord avec l'AFPA afin d'intégrer notre centre de formation de Vaux sur Aure dans le centre de l'AFPA de Caen. Ainsi, toutes les formations de l'AFPA seront ouvertes aux personnes handicapées. Ce projet pilote sera prochainement dupliqué dans d'autres régions.

L'ADAPT est également pilote national du projet européen d'**enseignement hors les murs** « Equal » (www.horslesmurs.org) qui permet à toute personne handicapée d'accéder à la formation de son choix, quelle que soit la localisation de l'établissement qui la dispense.

Parce qu'un travailleur handicapé doit pouvoir intégrer une entreprise ordinaire

6 mois après leur sortie de formation, près de 60% des personnes ayant suivi une formation à L'ADAPT ont trouvé un emploi en milieu ordinaire. Ces résultats sont encourageants.

Par ailleurs, L'ADAPT compte 8 structures de travail protégé. Chaque année, nos équipes accompagnent environ 10% des personnes handicapées y travaillant vers un emploi en milieu

ordinaire. L'ADAPT a créé aussi 4 **ESAT hors les murs** qui permettent aux personnes concernées de travailler dans les entreprises du milieu ordinaire tout en étant suivies par nos professionnels.

Trois programmes d'actions qui favorisent l'emploi

Un des objectifs de L'ADAPT est d'augmenter le nombre de travailleurs handicapés en entreprise. Dans ce but, nous développons trois initiatives.

★ La Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

L'ADAPT organise ce grand rendez-vous depuis 1997. Entreprises et personnes en situation de handicap se rencontrent sur des forums partout en France. Près de 150 manifestations chaque année contribuent à briser les préjugés et à valoriser les compétences.

★ Le Réseau des Réussites

C'est un réseau national de bénévoles qui proposent **un parrainage** à toute personne handicapée qui en a besoin. Le parrain la conseille et l'accompagne dans sa recherche d'emploi.

★ Le Job Dating®

Les **États Généraux** organisés par L'ADAPT en 2003 ont donné naissance à de nombreux projets. Parmi ceux-ci, un groupe de jeunes diplômés a lancé un défi aux entreprises. Quand verra-t-on des cadres handicapés dans les sociétés ? Pour provoquer les rencontres et les embauches, L'ADAPT organise des Job Dating®. En 12 minutes, des têtes à têtes permettent aux jeunes cadres et aux DRH de s'affranchir des clichés et d'échanger uniquement sur les compétences. 6 mois plus tard, 60% des candidats ont trouvé le chemin de l'entreprise.

■ ■ ■ Parce que les personnes handicapées doivent vivre avec et comme les autres

L'action quotidienne des bénévoles de L'ADAPT mais aussi de ces professionnels est imprégnée de cette volonté de permettre **l'égalité des chances** de tous les citoyens de ce pays, handicapés ou pas.

L'ADAPT en chiffres

10 000 personnes accueillies chaque année dans nos 59 structures
14 comités de parrainage du Réseau des Réussites
300 personnes parrainées
8 établissements pour enfants
9 centres de médecine physique et de réadaptation
2 centres d'accueil de jour pour traumatisés crâniens
15 centres de formation professionnelle
10 structures de travail protégé, dont 4 en hors les murs
16 services d'accompagnement
2 000 adhérents
3 000 entreprises mécènes

Chiffres sur le handicap en France

Le nombre de personnes handicapées en France

- ★ 9,2 millions de personnes déclarent un problème de santé durable ou un handicap
- ★ 1 800 000 personnes -enfants et adultes- souffrent d'un handicap sévère justifiant d'une prestation en nature ou en espèce (source DAS).
- ★ 660 000 personnes handicapées vivent en institutions

Les enfants et l'éducation

- ★ 84 % des enfants handicapés sont scolarisés en maternelle et en école primaire. Parmi eux, seuls 5 % parviendront jusqu'au lycée. Les pouvoirs publics reconnaissent eux-mêmes qu'environ 40 000 enfants handicapés supplémentaires pourraient être scolarisés en milieu ordinaire.
- ★ On ne recense que 7 000 étudiants handicapés en France sur 1 500 000 étudiants

Le travail et l'emploi

- ★ 93% des entreprises employant des personnes handicapées se disent satisfaites
- ★ Le taux d'emploi stagne à 4,1% malgré les dispositifs mis en place par la Loi de Juillet 1987
- ★ 59 % des adultes handicapés n'ont pas accès à la vie professionnelle.
- ★ 279 800 personnes handicapées sont au chômage, dont 40 000 depuis plus d'un an.
- ★ La durée de chômage des personnes handicapées est 2,3 fois supérieure à celle des personnes valides
- ★ Le taux de chômage des personnes handicapées est de 40%. Il est 4 fois supérieur à celui des personnes valides
- ★ 39 % des entreprises assujetties à la taxe sur l'emploi des personnes handicapées n'emploient aucun travailleur handicapé.
- ★ Sur 200 000 personnes entrant en formation professionnelle chaque année en France, seules 6 000 (3%) sont handicapées, alors qu'elles ont besoin, plus que les autres, d'une requalification professionnelle

L'accès à la cité

- ✦ 60% des constructions soumises aux normes d'accessibilité ne répondent pas à tous les critères d'accessibilité
- ✦ 90% du réseau RATP et 85% des gares sont inaccessibles aux personnes handicapées
- ✦ 1 français sur 5 seulement affirme respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées

Le sport et les loisirs

- ✦ 25000 personnes handicapées pratiquent un sport par le biais d'Handisport dans 550 clubs
- ✦ 25% des personnes handicapées déclarent ne jamais aller au spectacle (12% pour les personnes valides)
- ✦ 15% des programmes télévisés sont sous-titrés en France (80% en Angleterre).